

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1130

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à laisser au juge la responsabilité de définir la notion d'abandon du logement.